

RASSEMBLEMENTS EN FAMILLE ET ENTRE AMIS LORS DES FÊTES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

PARTAGEZ LES BONS RÉFLEXES, PAS LE VIRUS!

MESURES

Ce qui est autorisé :

- ✓ Se réunir avec les personnes vivant sous le même toit
- ✓ Se réunir avec un ami pour pratiquer une activité physique
- ✓ Offrir une aide aux membres vulnérables de la famille (personnes âgées, handicapées, mineures)

Ce qui est interdit :

- ✗ Rendre visite à un membre de la famille ou un ami qui ne vit pas sous le même toit

Plus d'informations sur
www.info-coronavirus.be/fr/faq

EN PRATIQUE

Se rencontrer ou entrer en contact via les médias numériques et des applications de communication (Skype, Whatsapp, Zoom, FaceTime, Hangouts, etc.).

Quelles alternatives pour offrir des repas aux indigents, personnes isolées et précarisées ?

- Les repas peuvent être préparés par des associations, des individus, des traiteurs, des initiatives locales existantes ou des bénévoles. Les portions doivent être emballées individuellement pour être livrées ou récupérées. Les établissements locaux de l'horeca peuvent apporter leur aide.
- Les pouvoirs locaux peuvent aménager et ouvrir un point central de retrait moyennant le respect de la distance physique.
- Pour les repas à livrer, recourir au système des commandes par voie électronique: plate-formes en ligne, Facebook Messenger, e-mail, etc.
- Des box de repas peuvent être livrées à domicile en privilégiant les ménages à bas revenus.
- Les fêtes religieuses et laïques sont dédiées à la charité, l'union, la solidarité. Mettre en lumière différentes formes de charité: faire des courses pour les personnes âgées, aider les plus démunis, etc.